

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 14 MAI 2008

Présents :

- **Les Rousses** : José CAMELIN – Bernard MAMET
- **Bois d'Amont** : Jean-Michel VANINI – Laurent MUOT
- **Prémanon** : Jacques PUTELAT – Edith CLOSSET
- **Lamoura** : Eric LEGRAND – Cyril MICOL
- **Lajoux** : Nelly BENOIT-JEANNIN – Didier MORLET
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD – Catherine BONAVERO

Intervenants : Gérard SEVILLA (SDEI) – Georges MEULLE (Cabinet MERLIN) – Jacques BOZZOLINI (Roseval Développement)

Secrétaire de séance : Edith CLOSSET

Le 14 mai 2008 à 18H30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie des Rousses, sous la présidence de Bernard MAMET, Président.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Le Comité Syndical désigne à l'unanimité Mme Edith CLOSSET secrétaire de séance.

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1 – Syndicat Mixte de la Source de l'Arce : élection d'un membre titulaire supplémentaire et 3 membres suppléants
- 2 – Surtaxe syndicale
- 3 – Décision modificative n°1
- 4 – Indemnité de fonction au Président
- 5 – Demande de fourniture d'eau pour le remplissage de la réserve collinaire de la

Serra

- 6 – Travaux
- 7 – Questions et informations diverses :
 - Journée du 31 mai

1 – Syndicat Mixte de la Source de l'Arce : élection d'un membre titulaire supplémentaire et 3 membres suppléants

a) M. PUTELAT se déclare candidat au poste de membre titulaire.

M. Jacques PUTELAT est désigné membre titulaire du Syndicat Mixte de la Source de l'Arce à l'unanimité.

b) Mme Catherine BONAVERO, M. Eric LEGRAND et M. Didier MORLET se déclarent candidats aux postes de membres suppléants.

Mme Catherine BONAVERO, M. Eric LEGRAND et M. Didier MORLET sont désignés à l'unanimité membres suppléants du Syndicat Mixte de la Source de l'Arce.

2 – Surtaxe syndicale

M. le Président rappelle que le montant de la surtaxe syndicale n'a pas évolué depuis longtemps et propose de rester modéré et de maintenir le prix actuel, soit :

- part fixe par an et par logement 100 m³ : 52.36 € HT
- volume consommé (0-100m³) le m³ : 0.5493 € HT
- volume consommé (> 100m³) le m³ : 0.8752 € HT

Cyril MICOL propose d'augmenter le prix de l'eau et de baisser le prix de l'abonnement pour responsabiliser les usagers et les inciter à faire attention. Il pense qu'il faut avoir une vision à long terme pour économiser l'eau.

M. le Président indique que ce débat a eu lieu lors du renouvellement du contrat d'affermage et que le choix politique a été de fixer un prix d'abonnement plus important que le prix de l'eau pour ne pas pénaliser la population locale vivant à l'année.

Il indique qu'un des objectifs principaux du SIE est de rentabiliser le réseau.

Nelly BENOIT-JEANNIN ajoute qu'il faut résoudre le problème des fuites sur le réseau.

Le Comité Syndical approuve le maintien du montant de la surtaxe syndicale avec 1 abstention (Cyril MICOL qui souhaite avoir une simulation financière avec deux choix différents).

3 – Décision Modificative n°1

Mme CUENOT propose les virements de crédit suivants afin de modifier les écritures comptables concernant les Intérêts Courus non Echus qui sont désormais semi budgétaires :

Articles	Libellés	Sommes
1688	Intérêts courus	- 5 000.00
2313	Construction	+ 5 000.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0.00

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative N°1.

4 – Indemnité de fonction au Président

M. le Président précise le montant de l'indemnité de fonction qui est de 633.39 € brut par mois.

Il indique que, préalablement, le Président n'avait pas d'indemnité car il avait déjà une indemnité en tant que Maire.

José CAMELIN rappelle que dans les statuts antérieurs, il y avait un Président, deux vice-présidents et un secrétaire et que cela correspondait au fonctionnement du SIE.

Or, il remarque qu'aujourd'hui, il n'y a plus qu'un Président et un vice-président car les besoins ont changé. Il trouve donc logique que le vice-président touche également une indemnité de fonction sinon sa fonction n'a pas de raison d'être.

M. le Président répond qu'il n'y a pas forcément de corrélation entre l'indemnité et le besoin d'un vice-président.

José CAMELIN précise que l'indemnité correspond à une fonction et ajoute que si le vice-président a un rôle effectif au SIE, il a droit à une indemnité.

Eric LEGRAND remarque que M. MAMET n'a pas eu d'indemnité jusqu'à maintenant et qu'il a toujours bien rempli sa fonction.

M. le Président propose au Comité Syndical de verser une indemnité de fonction au Président et au vice-président pour la durée du mandat, soit :

- pour le Président : 633.39 € brut/mois ;

- pour le vice-président : 253.28 € brut/mois.

M. MAMET et M. CAMELIN ne participent pas au vote.

Le Comité Syndical accepte de verser ces deux indemnités de fonction.

5 – Demande de fourniture d'eau pour le remplissage de la réserve collinaire de la Serra

Arrivées de M. SEVILLA, M. MEULLE et M. BOZZOLINI qui se présentent.

M. le Président fait part de la demande de Cyril MICOL concernant la tarification de l'eau.

M. BOZZOLINI précise que lors du renouvellement d'un contrat d'affermage, les élus sont invités à choisir la façon de faire payer l'eau. Si il y a une volonté de changement, il faut passer un avenant au contrat.

Il précise que la population doit s'attendre à une augmentation unitaire du prix de l'eau car la consommation diminue, sauf si le réseau s'améliore. En vertu du principe d'égalité des citoyens, le prix de l'eau doit être le même pour tout le monde.

M. le Président fait part du courrier du Président du Syndicat de Développement Touristique de la Station des Rousses Haut-Jura concernant le projet d'aménagement du domaine de la Serra.

Cet aménagement prévoit la réalisation d'une réserve collinaire de 25 000 m³ qui desservira un réseau de fabrication de neige culture. L'alimentation principale de cette réserve est constituée par un forage profond.

Le planning des travaux prévoit un terme à la réalisation de la réserve au mieux pour début septembre, ce qui laisse environ 3 mois de remplissage par le biais du forage avant le début de la campagne de production.

Le volume d'eau présent dans la réserve au début de la 1^{ère} campagne de production sera significativement inférieur au besoin.

Le Syndicat Mixte de Développement Touristique souhaite connaître s'il est possible techniquement pour le SIE de fournir au pied du massif de La Serra un volume d'eau de 15 000 m³ environ durant la période allant de septembre à novembre 2008.

M. le Président pense qu'il est indispensable d'offrir cette garantie de neige dans le cadre d'une économie hivernale touristique. Cette alimentation permettrait de conforter le 1^{er} remplissage.

José CAMELIN remarque qu'il s'agit d'une demande ponctuelle suite à des travaux financés par le Syndicat Mixte de Développement Touristique. Il rappelle que la loi sur l'eau interdit d'utiliser l'eau traitée du réseau pour faire de la neige de culture sauf sous certaines conditions très contraignantes.

Or, ici, il s'agit d'un besoin ponctuel spécifique à minima pour alimenter la réserve collinaire de La Serra et il y a des enjeux économiques et touristiques importants.

Georges MEULLE indique que techniquement, il est possible de livrer 160 m³/jour sur 3 mois.

Gérard SEVILLA précise que le débit est raisonnable et ne risque pas de perturber l'exploitation.

José CAMELIN rappelle que le SIE a déjà donné son accord pour la réserve des Jouvencelles et pense qu'il faut avoir une équité sur le massif. Il est possible d'imposer des conditions.

M. le Président est conscient des problèmes éthiques et philosophiques que pose l'utilisation de l'eau mais il faut prendre en compte les problèmes économiques et touristiques qui peuvent en découler.

M. le Président propose au Comité Syndical :

- de fournir ponctuellement et exceptionnellement pour le besoin spécifique du premier remplissage 15 000 m³ d'eau au SMDT ;
- pour la période allant de septembre à novembre 2008 ;
- au prix de la surtaxe syndicale ;
- de revenir sur cette décision en cas de force majeure.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

6 – Travaux

M. MEULLE rappelle les travaux du SIE :

a) *Les Rousses* :

- Renforcement Fromagerie : 28 000 €
- Renforcement de la Route du Noirmont : 150 000 € (2009)
- Extension Les Rousses en Bas : 42 500 €
- Déplacement du réseau au Grépillon : 47 000 € (reporté)
- Transit du Vivier des Rousses à renouveler : 505 000 € (2008)
- Transit du Platelet à renouveler : 190 000 € (décalé)

b) *Prémanon* :

- Déplacement de réseau rue Abbé Bartelet : 20 000 € (2008)

c) *Septmoncel* :

- Déplacement du réseau au Manon

d) *Lamoura* :

- Déplacement de réseau : 18 600 € (2008)

e) *Divers* :

- Rechloration des stations de La Cure et Les Dappes : 60 000 € (2008)
- Extension au pied de la Dôle : 50 000 €
- Rénovation du bâtiment de la station de traitement

M. MEULLE indique que le SIE peut bénéficier de 30% de subvention de la part du Conseil Général.

M. le Président souhaite négocier concernant le déplacement du réseau à Lamoura. Il rappelle qu'à l'instruction des permis de construire, les communes doivent vérifier s'il y a ou non une canalisation.

6 – Questions et informations diverses

M. le Président rappelle que le samedi 31 mai au matin sont prévues une séance d'information et la visite des installations du SIE.

Séance levée à 21h00

La Secrétaire de séance,

Edith CLOSSET



Le Président

Bernard MAMET


